

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 10 juillet 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Étaient absents avec motivation :

M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Russel Girard, conseiller # 3.

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture du procès-verbal, séance ordinaire du 5 juin 2023;*
- 2.C) *Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 5 juin 2023.*

**3. DROIT DE PAROLE**

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) *États financiers 2022 - Adoption;*
- 4.B) *Projet de réfection d'une conduite d'égout rue Chanoine-Gagnon – Octroi de contrat;*
- 4.C) *Abrogation de la résolution # 9506-10-2022;*
- 4.D) *Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité volet 4 – Fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;*
- 4.E) *Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité volet 4 – Gestion des ressources humaines;*
- 4.F) *Renouvellement de la convention collective de la municipalité – Mandat d'accompagnement de Pro-Gestion;*
- 4.G) *Programme de glisse de l'école Curé-Hébert – Participation de la municipalité pour 2023;*
- 4.H) *Démarche auprès de la FQM et de l'UMQ – Intervention relativement aux retards des dépôts des États financiers;*
- 4.I) *Démarche Régie intermunicipale de regroupement de services municipaux (RIRSM) – Autorisation de divulgation du diagnostic organisationnel de la municipalité aux conseils municipaux partenaires;*
- 4.J) *Transport adapté de Lac-Saint-Jean-Est – Dépôt des états financiers 2022;*
- 4.K) *Journalier d'entretien classe I – Embauche;*
- 4.L) *Journalier d'entretien classe II – Embauche;*
- 4.M) *Conseil régional de l'environnement et du développement durable – Adhésion 2023-2024.*

## 5. **DON ET SUBVENTION**

*Aucune demande.*

## 6. **URBANISME**

*Aucun dossier.*

## 7. **AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.A) *Club des aînés – Demande d'autorisation;*
- 7.B) *Réclamation citoyenne – Remplacement nouvelle entrée d'eau;*
- 7.C) *Réclamation citoyenne – Remplacement adoucisseur d'eau;*
- 7.D) *Panier de basketball – Demande de donation;*
- 7.E) *Bibliothèque municipale – Club de lecture.*

## 8. **LISTE DES COMPTES**

## 9. **CORRESPONDANCE**

- 9.A) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du plan d'intervention;*
- 9.B) *MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Vision de développement économique, culturel, social et environnemental de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;*
- 9.C) *MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Remerciements.*

## 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### 1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 33, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

### 2. **ADMINISTRATION**

#### 2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR** **R.9742.07.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que modifié avec l'ajout des points suivants :

- 7.F) *Camping municipal d'Hébertville-Station – Contrat de location saison 2023;*
- 7.G) *Rue Moreau – Demande citoyenne;*
- 7.H) *Élèves de l'école du Bon Conseil – Motion de félicitations.*

#### 2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023** **R.9743.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**  
**R.9744.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin soit acceptée.

**3. DROIT DE PAROLE**

Des résidents de la rue Moreau nous déposent une pétition concernant la vitesse dans la rue ainsi que du désir d'installer des dos d'âne et de la signalisation comme mesures d'atténuation. Le conseil accueille positivement la pétition et le directeur adjoint et aux opérations fera le suivi.

**4. RÉOLUTIONS**

4.A) **ÉTATS FINANCIERS 2022 - ADOPTION**  
**R.9745.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accepte le dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, par madame la directrice générale, Marie-Ève Roy, tel qu'annoncé dans l'avis publié selon la loi.

4.B) **PROJET DE RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT RUE CHANOINE-GAGNON – OCTROI DE CONTRAT**  
**R.9746.07.2023**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'affichage d'un appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SÉAO), une entreprise a déposé une soumission pour le projet de réfection d'une conduite d'égout dans le secteur de la rue Chanoine-Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Excavation R&R inc. a déposé une soumission conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le contrat pour le projet de réfection d'une conduite d'égout rue Chanoine-Gagnon soit octroyé à l'entreprise Excavation R&R inc. au coût de 290 907,45 \$, taxes incluses;

**QUE** cette résolution soit effective seulement lors de la réception de l'approbation du règlement d'emprunt affecté au projet;

**QUE** monsieur le maire, Michel Claveau, et madame la directrice générale, Marie-Ève Roy, soient autorisés à signer tous documents afin que prenne effet cette résolution.

4.C) **ABROGATION RÉOLUTION # 9506.10.2022**  
**R.9747.07.2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

prévoyait, depuis le 22 septembre 2022, l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP);

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* prévoit que tout organisme municipal qui emploie 50 salariés ou moins est exclu de l'obligation de former un CAIPRP est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station fait partie des organismes municipaux exemptés de cette obligation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**L'ABROGATION** de la résolution # 9506.10.2022.

4.D) **SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST**  
**R.9748.07.2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Hébertville-Station a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les villes de Métabetchouan-Lac-à-la Croix, Desbiens et les municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Bruno, Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, l'Ascension-de-notre-Seigneur, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désirent présenter un projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station s'engage à participer au projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC Lac-Saint-Jean-Est et à assumer une partie des coûts;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la MRC Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet.

4.E) **SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
**R.9749.07.2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir à toutes ses municipalités, à l'exception de ville d'Alma, un service d'expertise en gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station désire présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station souhaite bénéficier de l'expertise en gestion des ressources humaines en accompagnement dans l'ensemble des besoins reliés à la gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

**POUR CES MOTIFS** : il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette, appuyé de madame la conseillère Lily Paquette;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES** :

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station s'engage à participer au projet de gestion des ressources humaines dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet;

Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

4.F) **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DE PRO-GESTION**  
**R.9750.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'OCTROYER** un mandat d'accompagnement à la firme Pro-Gestion dans le dossier du renouvellement de la convention collective de la municipalité.

4.G) **PROGRAMME DE GLISSE DE L'ÉCOLE CURÉ-HÉBERT – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2023**  
**R.9751.07.2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Curé-Hébert est l'école de bassin du territoire de la municipalité et que beaucoup de nos jeunes la fréquentent en raison de son programme de Ski-Planche;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station participe financièrement au programme de glisse 2023 pour un montant de 354,12 \$ taxes incluses.

4.H) **DÉMARCHE AUPRÈS DE LA FOM ET DE L'UMQ – INTERVENTION RELATIVEMENT AUX RETARDS DES DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS**  
**R.9752.07.2023**

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec doivent transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 15 mai de chaque année le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

**ATTENDU QUE** cette reddition de compte constitue un incontournable pour toutes les municipalités et villes du Québec, d'abord envers les citoyens, puis pour le MAMH parce qu'elle sert à établir les montants auxquels les municipalités ont droit à travers différents programmes et/ou subventions;

**ATTENDU QU'UN** retard à transmettre les états financiers est mal perçu par le gouvernement qui peut dans certains cas retarder les compensations tenant lieu de taxes ou les remboursements de TVQ, privant ainsi les municipalités de liquidités;

**ATTENDU QUE** les municipalités retardataires sont souvent mal perçues par les marchés financiers, ce qui pourrait également se traduire par une « hausse des coûts d'emprunt »;

**ATTENDU QUE** la Commission municipale du Québec qui a déposé en mars 2022 un rapport dédié à la transmission des états financiers, indique que les municipalités les plus tardives comptent moins de 1 000 habitants;

**ATTENDU QU'**effectivement, les municipalités les plus touchées traversent une crise sans précédent avec des directions générales à bout de souffle, épuisée, avec des départs à la retraite où l'embauche d'un remplaçant ou d'une remplaçante devient une opération délicate;

**ATTENDU QUE** les plus belles petites municipalités en région ne peuvent souvent pas compter sur du personnel compétent en matière de comptabilité municipale et que dans ce contexte, le travail des vérificateurs et auditeurs devient plus complexe;

**ATTENDU QUE** sur les 216 municipalités jugées non conformes, plus de 70 comptent moins de 1 000 habitants reflétant cette dure réalité;

**ATTENDU QUE** certaines régions du Québec semblent plus frappées que d'autres notamment le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les îles-de-la-Madeleine, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, l'Outaouais et la Montérégie;

**ATTENDU QUE** dans son rapport de mars 2022, jamais la Commission municipale n'a tenu compte de la disponibilité de firmes de vérificateurs comptables ou de leur présence en région;

**ATTENDU QU'**en plus de la lacune liée à la présence de cabinets comptables en milieu rural, ces derniers doivent actuellement conjuguer avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée avec comme résultat qu'ils doivent mettre un terme à beaucoup de relations d'affaires;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités de petite taille ayant vécu le remplacement d'une direction générale créant un impact sur la gestion comptable, sont délaissées par les cabinets comptables, ces derniers préférant se concentrer sur les municipalités plus peuplées et plus stables;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités sont orphelines d'une firme de vérificateurs et auditeurs comptables;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, le MAMH ne devrait pas pénaliser les municipalités délaissées par des cabinets comptables parce qu'elles ne sont pas responsables du retard;

**ATTENDU QU'**à l'inverse la majorité des municipalités ayant pu produire et transmettre leurs états financiers dans les délais ont subi une hausse marquée des tarifs des vérificateurs, souvent près du double des coûts habituellement facturés.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette et appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station demande à la FQM et à l'UMQ d'inscrire ce sujet majeur à l'ordre du jour du prochain congrès annuel;

**QUE** la FQM et l'UMQ débattent de cette crise sans précédent avec le MAMH afin de trouver une solution pour que les plus petites municipalités reçoivent un traitement correspondant à leur situation et réalité afin qu'elles ne soient plus pénalisées parce qu'elles ne trouvent pas de cabinets comptables;

**QUE** la FQM et l'UMQ se penchent urgemment sur cette problématique frappant les municipalités rurales en leur proposant une alternative ou un accompagnement comptable approprié;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station transmette cette résolution à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin que cette dernière l'appui dans sa démarche auprès de la FQM et l'UMQ.

4.I) **DÉMARCHE RÉGIE INTERMUNICIPALE DU REGROUPEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX (RIRSM) – AUTORISATION DE DIVULGATION DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DE LA MUNICIPALITÉ AUX CONSEILS MUNICIPAUX PARTENAIRES R.9753.07.2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station a intégré une démarche avec la municipalité de Saint-Bruno et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le cadre d'une possible régie intermunicipale de regroupement de services municipaux et qu'un diagnostic organisationnel est l'une des prémisses à ladite démarche des municipalités partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le diagnostic a été présenté aux membres du conseil de ville le 5 juin 2023 ainsi qu'aux employés de la municipalité le 5 juillet 2023;

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station divulgue le contenu de son diagnostic organisationnel aux organismes municipaux partenaires de la démarche.

4.J) **TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN EST – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

Considérant que la municipalité participe financièrement à l'organisme, la directrice générale dépose, séance tenante, les états financiers 2022 de l'organisme Transport adapté de Lac-Saint-Jean Est.

4.K) **JOURNALIER D'ENTRETIEN CLASSE 1 - EMBAUCHE**  
**R.9754.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station, sur les recommandations du Comité des Ressources humaines et de la direction générale, embauche monsieur Dany Brassard, comme journalier d'entretien classe 1, aux conditions énumérées dans la convention collective en vigueur.

4.L) **JOURNALIER D'ENTRETIEN CLASSE 2 - EMBAUCHE**  
**R.9755.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station, sur les recommandations du Comité des Ressources humaines et de la direction générale, embauche madame Joanie Marchand, comme journalière d'entretien classe 2, aux conditions énumérées dans la convention collective en vigueur.

4.M) **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADHÉSION 2023-2024**

Le point est abrogé.

**5. DON ET SUBVENTION**

Aucune demande.

**6. URBANISME**

Aucun dossier.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **CLUB DES ÂÎNÉS – DEMANDE D'AUTORISATION**  
**R.9756.07.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** le club des aînés à intégrer le logo de la municipalité dans leur propre logo.

7.B) **RÉCLAMATION CITOYENNE – REMPLACEMENT NOUVELLE ENTRÉE D'EAU**  
**R.9757.07.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** un remboursement à madame Claude Lalancette concernant des frais de plomberie en lien avec une entrée d'eau appartenant à la municipalité pour un montant de 565,44 \$ taxes incluses.



**QUE** le chèque soit émis au nom de l'entreprise JP Larouche et Fils, entrepreneur qui a effectué les travaux.

7.C) **RÉCLAMATION CITOYENNE –REEMPLACEMENT ADOUCISSEURS D'EAU**  
**R.9758.07.2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE NE PAS ÉMETTRE** de remboursement concernant cette demande.

7.D) **PANIERS DE BASKETBALL – DEMANDE DE DONATION**  
**R.9759.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REFUSER** de faire un don des paniers de basketball à des particuliers ou à des entreprises, mais de plutôt les installer à la patinoire afin de les rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens.

7.E) **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – CLUB DE LECTURE**

Ce point est abrogé.

7.F) **CAMPING MUNICIPAL D'HÉBERTVILLE-STATION – CONTRAT DE LOCATION 2023**  
**R.9760.07.2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Hébertville-Station désire effectuer des modifications concernant le contrat destiné aux campeurs saisonniers;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** les modifications effectuées dans le contrat des campeurs saisonniers pour la saison de 2023 et celle à venir.

7.G) **RUE MOREAU – DEMANDE CITOYENNE**  
**R.9761.07.2023**

**CONSIDÉRANT** une demande d'un citoyen de la rue Moreau pour du remplissage;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'OCTROYER** un montant de 5 200 \$ en totalité à monsieur Éric Harvey pour défrayer une partie du remplissage dans le cadre de la construction de sa résidence.

7.H) **ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DU BON CONSEIL – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.9762.07.2023**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ÉMETTRE** une motion de félicitations aux élèves de l'école primaire du Bon Conseil pour s'être positionnés parmi les écoles gagnantes de la grande récompense 2023 dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie.

8. **LISTE DES COMPTES**  
**R.9763.07.2023**

<b>PAYABLES JUIN 2023</b>	
<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
9091-2081 QUÉBEC INC.	655.36
ISABELLE GAGNON	488.77
SANDRA LAJOIE	405.90
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	300.00
RMR DU LAC-SAINT-JEAN	100.00
JOANNIE BOLDUC	28.73
ANNIE LACHANCE	249.63
ROSALIE MÉNARD	1 374.50
PROPANE MM (NUTRINOR)	971.07
LYNDA T. SIMARD	691.84
MARIO VILLENEUVE	259.10
ROSALIE MÉNARD	74.62
SABIN GAUTHIER	510.76
9174-7816 QUÉBEC INC.	69.28
ACCÈS SOUDURE	196.61
LES ARBORICULTEURS DU LAC ENR.	574.88
BELL MOBILITÉ	182.06
JEAN-MARC BERGERON	800.00
ÉLIZABETH BERNIER	525.28
BEAULIEU TOTALE SÉCURITÉ	245.76
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. / AVOCATS	182.96
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 123.60
CANADIEN NATIONAL	979.50
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	165.29
CENTRE DU CAMION ALMA	78.99
CLINIQUE OUTILLAGE S. IMBEAULT	28.74
COGECO CÂBLE	57.43
COGECO CÂBLE	75.82
DENIS DUFOUR	375.00
GROUPE ENVIRONNEX	1 705.67
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	9 726.89
EXCAVATION GRANDMONT	1 139.40
ISABELLE FORTIN	541.84
GARAGE JEAN-GUY PERRON	199.85
GARDAWORLD	2 586.94
MARTIN GAUTHIER	459.90
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	388.21
GROUPE FORMACTION	663.92
HYDRO-QUÉBEC	8 817.57
IA GROUPE FINANCIER	619.20
IMPORT DÉPÔT	68.37
J.M. BRISSON INC.	568.95

TRIUM MÉDIAS INC.	631.67
ANNIE LACHANCE	66.00
JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE	1 730.35
LETTREGE FLASH	965.79
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	106.75
MÉGABURO	413.18
LAC-SAINT-JEAN MÉTAL	76.17
MINISTÈRE DU REVENU	13 762.21
MISSION COMMUNICATIONS	868.52
MNP LLP	4 828.95
MRC LAC-ST-JEAN-EST	44 448.98
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	75.00
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	5 741.64
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE	7 566.44
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE	105.68
NUTRINOR	1 729.13
LE PATRO DE JONQUIÈRE INC.	1 001.00
CYNTHIA PERRON-SAVARD	171.42
PETITE CAISSE	291.30
PORTES DE GARAGES SAGUENAYBALZAC	482.82
PREMIÈRE IMPRESSION	2 369.69
PRODUITS BCM LTÉE	837.40
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	1 104.90
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	476.18
PRODUCTION MIDO	1 816.61
QUINCAILLERIE TREMBLAY LAROCHE INC.	72.38
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	5 853.13
RÉGIE INTER. INCENDIE S. SUD	35 917.00
REVENU CANADA	5 276.97
RONA INC.	328.62
MARIE-ÈVE ROY	209.43
SANIVAC	1 694.52
SCIERIE MARTEL BMR ENR.	8.83
SÉCUOR	35.63
SÉCURITÉ MAHIKAN INC.	964.50
SIMA WEB CONCEPTION	2 874.38
EVERGUARD FIRE AND SAFETY	718.66
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	223.70
GUY TESSIER INC.	50.59
TETRA TECH QI INC.	192.23
TRANSPORT LAC-SAINT-JEAN	59.79
BRYAND TREMBLAY	40.99
VALMO ÉLECTRIQUE	439.15
MARIO VILLENEUVE	1 350.00
VISA DESJARDINS	4 953.66
<b>Sous-total</b>	<b>193 190.13</b>
Salaires nets	29 361.21
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>222 551.34</b>

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la liste des comptes à payer soit approuvée.

## 9. CORRESPONDANCE

9.A) **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION  
– APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION**

L'information est diffusée.

9.B) **MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST – VISION DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE, CULTUREL, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE  
LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST**

L'information est diffusée.

9.C) **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-  
SAINT-JEAN**

L'information est diffusée.

9.D) **MRC DE LAC-SANT-JEAN EST - REMERCIEMENTS**

L'information est diffusée.

## 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est réservée aux citoyens présents.

## 11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** **R.9764.07.2023**

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 20 h 32.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale